

COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-six, et le dix avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.
Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Philippe VATTANT, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Donzilia BUCH, Guillaume GARCIA, Audrey GIRARDOT-SCHUK, Virginie GUILLAUME, Jean-Yves PETIT, Ludovic PICARD, Julien RIBEIRO, Anne-Claire VIARD.

Absents excusés : Patricia KELLER,

Absent non excusé : Néant

Pouvoirs : Patricia KELLER à Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Annie VERSET

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Vote des taux 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux 2026, de voter les taux de référence pour l'année 2026, aux mêmes taux que l'année 2025.

ONF – Programme d'actions – Année 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux sylvicoles dans la parcelle 28.a et les travaux de maintenance dans les parcelles 48.a et 46.a et accepte le devis établi par l'ONF pour un montant global estimé à 1 350,00 € HT.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Afin d'assurer la fluidité de la gestion quotidienne, le Conseil Municipal a renouvelé les délégations de pouvoirs au Maire, l'autorisant à prendre des décisions dans des domaines précis définis par la loi (marchés publics, assurances, actions en justice, etc.) pour toute la durée du mandat.

Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le Conseil Municipal. Le nombre ne peut pas être supérieur à 16 et inférieur à 8. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer, en plus du Maire, membre de droit, à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration.

Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

1 - Annie VERSET

3 - Marie-France BAILLET

2 - Anne-Claire VIARD

4 - Patricia KELLER

Désignation d'un élu référent communal – Programme « Habiter Mieux » de l'Agglomération de Chaumont

Suite à l'engagement de l'Agglomération de Chaumont dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » en Pays de Chaumont, il convient de procéder à la désignation d'un élu pour être Référent Communal au sein de ce programme. Ce dispositif vise à lutter contre la précarité énergétique en permettant de réaliser des travaux de rénovation thermique grâce à diverses aides financières.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité en qualité de représentant de la commune au sein de ce Programme : Yann GIRARDOT.

Désignation du (des) représentant(s) de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté d'Agglomération de Chaumont est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). De ce fait, la Communauté d'Agglomération est dans l'obligation d'instituer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Madame Laurence MEUNIER en tant que membre titulaire et Monsieur Yann GIRARDOT en tant que membre suppléant.

Élection des délégués de la Commune à une commission locale du Syndicat Départemental Energie et Déchets 52 (SDED)

En application de l'article 19.1 des statuts du SDED 52, le conseil municipal doit élire 2 délégués pour représenter la commune au sein de la commission locale du SDED 52 pour l'Agglomération de Chaumont.

Monsieur ANDREOLI Sylvain ne participe pas au vote, étant agent au SDED 52. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité pour siéger à la commission locale du SDED 52, Madame Laurence MEUNIER, Maire, et Monsieur Philippe VATTANT, 3^{ème} Adjoint.

Mise en place d'un Correspondant en charge des questions de défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Sylvain ANDREOLI comme correspondant en charge des questions « défense ».

Garants ONF 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer comme garants représentant l'ONF : Messieurs Philippe VATTANT, Jacky ROSIER et Guillaume GARCIA.

Désignation des représentants à l'association Communes forestières de Haute-Marne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner comme représentants à l'association Communes forestières de Haute-Marne

Titulaire : Monsieur Philippe VATTANT

Suppléant : Monsieur Guillaume GARCIA

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les personnes suivantes comme membres de la Commission d'Appels d'Offres, en plus de Madame MEUNIER Laurence, Maire et membre de droit.

Titulaires

1. Monsieur GIRARDOT Yann
2. Madame VERSET Annie
3. Monsieur VATTANT Philippe

Suppléants

1. Monsieur PICARD Ludovic
2. Monsieur RIBEIRO Julien
3. Monsieur ANDREOLI Sylvain

Proposition des membres du CCID

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à l'unanimité une liste jointe à la délibération, de 24 noms de personnes pour être commissaires au sein de la CCID, sachant que Madame le Maire en est la Présidente.

Désignation d'un Correspondant Incendie et secours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Madame MEUNIER Laurence comme correspondant en charge des questions « Incendie et Secours ».

Location Bail de Chasse Lot n°2

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la location au droit de chasse (lot n° 2) est arrivée à échéance au 28 février 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, pour le lot de chasse n°2, la somme de 15 €/hectares pour une surface de 55ha17a, soit un total de 827.55 €. La durée de location sera de neuf ans, commençant le 1^{er} mars 2026 et se terminant au 28 février 2035.

Redevance de la Salle des Fêtes au 1^{er} mai 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les redevances d'utilisation à effet au 1^{er} mai 2026, comme suit :

	Extérieurs	Habitants et Associations de la Commune
Forfait 1 jour (De 9h00 du matin à 9h le lendemain)	180,00 €	140,00 €
Forfait 2 jours : du samedi à 9h00 au lundi à 9h00	280,00 €	220,00 €
Forfait 3 jours : du vendredi à 9h00 au lundi à 9h00	380,00 €	300,00 €

Les consommations de chauffage seront facturées 0,25 € le kWh. Un relevé de compteur sera effectué lors des états des lieux d'entrée et de sortie. Une caution de 1 000 € sera demandée à la réservation, au nom du locataire (personne civile ou morale), avec l'attestation d'assurance de responsabilité civile, ainsi qu'une caution « Ménage » de 150 €. L'heure de ménage est fixée à 20 €.

Subvention 2026 à l'association Détente et Loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à l'association Détente et Loisirs une subvention de 500 € au titre de l'année 2026.

Subvention 2026 à l'association Espérance Éclaronnaise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à l'association Espérance Éclaronnaise une subvention de 380 € au titre de l'année 2026. Cette association donne une prestation musicale à la cérémonie du 8 mai.

Affaires diverses

- **Commissions** : Il est décidé que plusieurs commissions seront ouvertes à la population de Villiers-le-Sec :
 - ✓ Commission des fêtes, loisirs et sports ;
 - ✓ Commission des bâtiments, de la voirie, du patrimoine, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'agriculture ;
 - ✓ Commission bois, chasse et pêche.
- **Groupe scolaire** : Madame le Maire rappelle qu'il avait été convenu l'an passé que toutes les classes seraient localisées à l'école de Villiers-le-Sec. La Commission Scolarité sera donc prochainement réunie.
- **Cessions de bois de chauffage 2026-2027** : Madame le Maire et Monsieur le 3ème Adjoint **informent** le Conseil que, suite à leur entretien avec l'agent de l'ONF, Mme MOUSSEAU, il est estimé qu'il y aura un volume important de bois à couper pour les prochaines cessions.
- **Arbres dangereux le long des voies ferrées** : Madame le Maire informe le Conseil que la SNCF a envoyé un courrier concernant des arbres jugés dangereux aux abords des voies ferrées. Monsieur VATTANT s'est rendu sur place avec Madame MOUSSEAU : les arbres ne se situent pas sur des parcelles communales. Madame MEUNIER a appelé la SNCF afin de lui indiquer que les arbres ont été coupés.
- **Bois de Villiers-le-Sec** : Il a été constaté que les chemins forestiers ont été fortement dégradés.
- **Panneau sur la VC3 (Route de Brottes) et déplacement de pierre** : Le Conseil juge inadmissible qu'un panneau ait été criblé de projections de plomb et qu'un rocher ait été déplacé pour permettre la circulation de véhicules à quatre roues.
- **Tracteur-tondeuse** : Le moteur a été entièrement changé, suite à une erreur d'entretien.
- **Dépôt sauvage** : La Commune regrette que des gravats aient été de nouveau déposés entre Jonchery et Villiers-le-Sec.
- **Lotissement** : Une communication sur les parcelles à vendre a été réalisée sur Facebook et auprès de **constructeurs de maisons**.
- **Passages à niveau** : Plusieurs passages à niveau vont être concernés par des travaux jusqu'au 29 mai 2026. Une communication a été effectuée dans les boîtes aux lettres, sur Facebook et sur le site de la Commune.
- **PanneauPocket** : Madame le Maire présente les services de PanneauPocket, déjà utilisés par le Syndicat des Eaux Marne Rognon et plusieurs gendarmeries haut-marnaises. Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion à ce service.
- **Sources** : Plusieurs puits seront sécurisés dans les semaines à venir.
- **Salle des fêtes** : Les travaux de réfection de la façade débuteront très prochainement.
- **Cérémonie du 8 mai** : En raison des travaux à la salle des fêtes, le pot de l'amitié sera organisé à l'école de Villiers-le-Sec.
- **Agglomération de Chaumont** : Madame le Maire informe le Conseil qu'un nouveau président est à la tête de l'Agglomération. Elle indique également qu'elle n'a pas souhaité se présenter en tant que vice-présidente, ayant déjà réalisé deux mandats à l'Agglomération de Chaumont.

Villiers-Le-Sec, le 10 avril 2026
Le Maire, Laurence MEUNIER.

